



Vente de maison suite divorce

Par **lucy2b_old**, le **01/11/2007** à **10:51**

Mon ex mari ayant mis tout en oeuvre afin de retarder la vente de la maison, il a été décidé au tribunal que la vente se ferait sur licitation au tribunal. Que veut dire le terme licitation et quelles en sont les conséquences?

Par **Upsilon**, le **01/11/2007** à **14:26**

Bonjour !

la licitation correspond à la vente " forcée " de la maison.

A savoir, puisque votre mari bloque la vente, le juge a décidé de passer outre son avis pour mettre en oeuvre la vente.

Certainement qu'un expert sera désigné pour fixer le prix de vente, et mettre ce bien en vente au prix décidé.

Cordialement,

Upsilon.